



Namur, le 07/04/2011

## **Concerne : manifestation du front commun syndical le 8 avril 2011**

### **COMMUNIQUE DE PRESSE**

L'UNIPSO, la fédération des employeurs du secteur non marchand, a pris connaissance de l'organisation d'une manifestation par le Front commun ce vendredi 8 avril à Namur.

Nous dénonçons, comme les organisations syndicales, l'inertie du Gouvernement de la Fédération Wallonie - Bruxelles et nous doutons de sa détermination à conclure un accord non marchand.

Nous soutenons le dialogue avec les organisations syndicales et le Gouvernement, dans le cadre tripartite fixé par celui-ci au début des négociations.

Nous partageons également, depuis le début de ces négociations, l'objectif de poursuivre l'harmonisation des barèmes dans les secteurs concernés par l'accord non marchand.

Toutefois, en tant qu'employeurs, nous sommes responsables de la gestion de nos entreprises. Lorsque des mesures ont un impact financier, nous demandons au Gouvernement le financement le plus correct possible. À défaut, ce sont les employeurs qui doivent financer, sur leurs fonds propres, les mesures pour les travailleurs. Or, ces fonds propres sont extrêmement limités, voire inexistants, dans les entreprises du secteur non marchand relevant de la Fédération Wallonie - Bruxelles (les services d'aide à la jeunesse, les crèches, les centres culturels, etc.).

Depuis l'accord non marchand précédent, les employeurs ne reçoivent pas de financement pour les augmentations barémiques octroyées à certaines catégories de travailleurs. Année après année, ils doivent les financer sur fonds propres. **C'est la pérennité des associations, les services aux citoyens et l'emploi qui sont mis à mal!**

C'est pourquoi l'UNIPSO demande au Gouvernement de prendre ses responsabilités et d'assurer le financement de ces emplois pour l'avenir.

Nous sommes plus que jamais convaincus de la nécessité de renforcer le secteur non marchand au sein de la Fédération Wallonie - Bruxelles et d'en renforcer l'attractivité pour les travailleurs. Cela implique de la part du Gouvernement de faire de ce secteur une véritable priorité (y compris au niveau budgétaire) et de maintenir une concertation sociale constructive.

Pour l'UNIPSO ASBL,

Dominique Van de Sype  
Secrétaire Général

Square Arthur Masson, 1 - bte 7 - 5000 Namur  
Tel: 081/24 90 20

[unipso@unipso.be](mailto:unipso@unipso.be) - [www.unipso.be](http://www.unipso.be)

**En annexe, vous trouverez une brève présentation de l'UNIPSO.**

---

Références:

1/2

Tél.: 081/24.90.20  
Fax: 081/24.90.30  
e-mail: [unipso@unipso.be](mailto:unipso@unipso.be)

**UNIPSO ASBL**  
union des entreprises à profit social  
Square Arthur Masson, 1 bte 7  
B -5000 NAMUR

## L'UNIPSO, en quelques mots...

Créée en 1998, L'UNIPSO (Union des Entreprises à Profit Social) est une confédération patronale intersectorielle et pluraliste qui représente et défend les intérêts des fédérations d'employeurs actifs dans le secteur non marchand.

Nos **principales missions** consistent à :

- Défendre le fonctionnement du secteur à profit social ;
- S'engager dans la concertation sociale, représenter et défendre les intérêts patronaux intersectoriels ;
- Promouvoir le développement du secteur à profit social, privé comme public ;
- Rassembler, analyser et communiquer des informations relatives au secteur à profit social ;
- Susciter la rencontre et l'échange entre les représentants des différents secteurs.

Nos **fédérations membres** sont actives dans le secteur non marchand, à savoir les secteurs suivants :

- Hôpitaux : universitaires, psychiatriques, généraux ou spécialisés ;
- Établissements de soins de santé (maisons de repos et/ou de soins, crèches, etc.) ;
- Services d'aide et de soins à domicile (aide familiale et seniors) ;
- Établissements et services d'éducation et d'hébergement (placement familial, centres d'accueil et d'orientation, maisons d'accueil, etc.)
- Entreprises de travail adapté et ateliers sociaux (services d'aide aux handicapés)
- Secteurs socioculturels et insertion socioprofessionnelle (jeunesse, sport, centres culturels, radios et télévisions locales, ONG, etc.) ;
- Enseignement ;
- Organisations d'actions sociales.

Parmi nos **actions**, nous détenons une **analyse juridique, économique** et nous réalisons des **études chiffrées** sur la vie économique et sociale en Région wallonne. Nous organisons et participons régulièrement à des **Groupes de travail** et aux **commissions du Conseil économique et social de la Région wallonne** (CESRW). Enfin, de manière générale, nous assurons le **suivi de la concertation sociale dans le secteur à profit social** (non marchand).

Si vous souhaitez de plus amples informations sur notre ASBL, n'hésitez pas à visiter notre site web, <http://www.unipso.be/>, ou à nous contacter par téléphone au 081 24 90 20, ou encore par mail à l'adresse [marc.heraly@unipso.be](mailto:marc.heraly@unipso.be) (Marc Héraly, Secrétaire).